

DEMANDE D'ALLOCATION DOCTORALE DE RECHERCHE DE L'ED CST
Année universitaire 2022/2023
SUJET DE THESE

1. LABORATOIRE

Nom ou sigle : Centre de recherche en droit Antoine Favre
Statut : EA 4143

2. DIRECTION DE THÈSE

Directeur de thèse (HDR) : Polina Cazals PR CNU 02
Codirecteur éventuel :

Laboratoire partenaire ou collaborations éventuels :

Le projet s'inscrivant dans le cadre du projet InterTaxLaw - « Vers un nouveau droit international fiscal. » le ou la doctorant.e sera notamment amené à collaborer avec le Centre de recherches juridiques de Paris 8. Le sujet devra également être traité en prenant attache avec une équipe de recherche en droit fiscal d'une université Suisse accompagné. Le ou la doctorant.e sera accompagné lors de cette démarche par sa directrice de thèse.

3. SUJET DE THÈSE

***Titre* : "Le rôle du législateur en fiscalité internationale. Étude de droit comparé franco-suisse"**

4. RESUME

Ce projet de thèse intervient dans un contexte de transformation du rôle des institutions nationales en matière de fiscalité internationale. Le 8 octobre 2021, 137 États, réunis sous l'égide de l'OCDE, ont annoncé leur accord sur des règles communes destinées à répondre aux défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie. Ce caractère multilatéral est une véritable révolution, dans la mesure où pendant plus de cent ans les questions de la fiscalité dans le contexte international n'étaient régies que par des conventions bilatérales (à l'exclusion de l'Instrument Multilatéral destiné à mettre à jour les conventions bilatérales). Mais il ne s'agit pas là de l'unique innovation de la négociation en cours. Celle-ci tend à changer profondément la nature du droit fiscal international. Initialement limité à l'articulation des législations fiscales nationales, il deviendrait un ensemble de normes substantielles portant notamment sur un impôt minimum mondial.

Partant de ce constat, le Centre de recherche Antoine Favre a débuté fin 2021 un projet collectif de recherche InterTaxLaw - « Vers un nouveau droit international fiscal. » (<https://www.fac-droit.univ-smb.fr/fr/2022/02/projet-intertaxlaw/>). Il se propose de vérifier la portée réelle des transformations institutionnelles et normatives en cours et leur impact sur le rôle et les modalités d'intervention des institutions nationales. Il poursuit dès lors un double objectif : offrir une analyse critique des transformations actuelles du droit fiscal international et accompagner les institutions nationales dans ces transformations et leur permettre d'identifier le rôle et l'influence qui peuvent être les leurs dans ce contexte.

Objectifs : dans ce cadre, ce projet de thèse a précisément pour but de mener une réflexion sur certaines évolutions tant des textes que du rôle du législateur fiscal en cours au niveau international afin d'anticiper ce qui est en train de se dessiner en France. A ce titre c'est la comparaison avec la Suisse, pays voisin de la France, qui est pertinente. D'une part, historiquement, le droit constitutionnel suisse laisse une place plus importante au législateur. D'autre part, la Suisse envisage déjà une réforme constitutionnelle qui prévoit une obligation pour la Confédération de « tenir compte des normes et règles modèles internationales ». Ces modifications sont susceptibles de servir d'inspiration pour d'autres Etats dont, peut-être, la France. C'est pourquoi leur analyse dans un esprit de droit comparé paraît particulièrement importante.

This PhD project takes roots in the transformation of the role of national institutions in the international tax matters. On October 8, 2021, 137 States within the OECD Inclusive Framework, announced their agreement on common rules designed to meet the tax challenges raised by the digitalisation of the economy. This multilateral character of the emerging solutions is a real revolution, as for more than a hundred years taxation issues in the international context were only governed by bilateral conventions (excluding the Multilateral Instrument to update bilateral conventions). But this is not the only innovation of the current negotiations. It tends to profoundly change the nature of international tax law. Initially limited to the articulation of national tax laws, it would become a set of substantive rules relating in particular to a global minimum tax.

Based on this observation, the Antoine Favre Research Centre started a collective research project InterTaxLaw - "Towards a new international tax law" - at the end of 2021. (<https://www.fac-droit.univ-smb.fr/fr/2022/02/projet-intertaxlaw/>). It aims to verify the real scope of the institutional and normative transformations underway and their impact on the role and modalities of intervention of national institutions. It therefore has a twofold objective: to provide a critical analysis of the current transformations in international tax law and to accompany national institutions in these transformations and enable them to identify the role and influence that they can play in this context.

Objectives: in this context, the aim of this PhD project is precisely to reflect on certain changes in texts and in the role of the tax legislator underway at the international level in order to anticipate what is taking shape in France. In this respect, the comparison with Switzerland, France's neighbouring country, is relevant. On the one hand, historically, Swiss constitutional law leaves a more important place to the legislator. On the other hand, Switzerland is already considering

a constitutional reform that includes an obligation for the Confederation to "take account of international standards and model rules". These changes are likely to serve as an inspiration for other States, including perhaps France. This is why their analysis in a spirit of comparative law seems particularly important.

5. PROJET DE RECHERCHE DETAILLE

(2 pages environ)

Le candidat.e devra consacrer l'essentiel de son temps à la réalisation de sa thèse, afin de rédiger en 36 mois une thèse de calibre universitaire, étant entendu que le spectre juridique du sujet (droit fiscal, droit international, droit constitutionnel) couvre le droit public mais aussi, de manière plus réduite, le droit privé. Le travail sera décliné en plusieurs étapes :

· **Tâche 1 : établir l'état de l'art et une bibliographie exhaustive et synthétiser le matériau scientifique disponible**

Il s'agira d'abord de situer le sujet dans le champ de la connaissance juridique, en recensant l'ensemble des questions juridiques que suscite l'innovation graphique, dans les travaux de doctrine comme dans la jurisprudence, en droit interne comme en droit européen et international.

o définir les domaines de compétences du législateur en droit fiscal et au regard des conventions internationales

o identifier les enjeux de la compétence plus ou moins étendue du législateur dans ces domaines

o Il peut être intéressant de consulter les travaux préparatoires de la Constitution de la Ve République pour identifier les raisons des choix opérés en matière de compétence législative et, plus spécialement, dans les domaines qui nous intéressent.

· **Tâche 2 : Recherches approfondies en droit français et en droit comparé**

o Comparaisons internes au droit français : droit public, droit privé, ou externes : internationales et européennes, études du contentieux

o Étude de cas : recensement des initiatives en cours

o Il faudrait étudier en profondeur les travaux parlementaires sur les différentes normes législatives qui portent sur les questions de droit fiscal international pour voir le degré de l'influence exercée par les recommandations de l'OCDE

· **Tâche 3 : Recension et établissement des synthèses des questions débats posés par le sujet**

o Le sujet est nouveau. Il n'a donc pas encore soulevé de débats. Cependant, des questions similaires se sont posés dans d'autres domaines de droit international public, même si les enjeux de la compétence du législateur y étaient moindres.

o De nombreux parlementaires français ont écrit sur les conditions pratiques difficiles qui rendent très limités leurs capacités de participation au processus législatif. Il serait pertinent de les rencontrer.

o Il serait également pertinent d'interroger les hauts fonctionnaires de la Direction générale des Finances Publiques (et leurs collègues suisses) pour savoir dans quelle mesure ils se sentent impliqués dans le processus normatif international et liés par son résultat. Quel serait pour eux l'impact d'un rejet législatif ?

· **Tâche 4 : Problématisation : parcourir et traiter les problèmes posés par le sujet**

o La synthèse des étapes précédentes doit faire émerger une problématique. Cette étape est capitale : il s'agit de dépasser l'aspect descriptif issu de la recension des sources et des synthèses pour mettre en perspective le travail de recherche, en montrant les tenants et aboutissants de manière dynamique.

o L'époque est propice à la réforme, et donc aux idées neuves : il s'agit aussi de déceler les innovations en matière d'écriture de la règle de droit ou de « bonne » gouvernance fiscale.

· **Tâche 5 : Rédaction de la thèse proprement dite**

L'écriture est l'aboutissement du travail de recherche. Elle doit être à la fois académique et compréhensible pour être utilement exploitée par les théoriciens comme par les praticiens du droit.

· **Tâche 6 : Publication, valorisation**

o La publication de la thèse sera effectuée sur un site d'archives ouvertes en ligne (tel HAL), et, dans la mesure du possible, chez un éditeur, ou proposée à un prix de thèse.

o Tout au long du travail de recherche, le doctorant pourra être amené à présenter ses premiers résultats lors

de séminaires ou colloques universitaires, sessions de formation continue des professionnels du droit, voire auprès des étudiants des masters chambériens spécialisés.

Calendrier prévisionnel :

- ☐ Mois 0 à 12 : tâches 1 et 2
- ☐ Mois 13 à 24 : tâches 3 à 4
- ☐ Mois 25 à 36 : tâches 5 et 6 ; puis soutenance.

Le ou la doctorant(e) réalisera sa thèse au sein du **Centre de recherche en droit Antoine Favre** à compter du 1er septembre 2022 situé à la Faculté de droit de l'Université Savoie Mont Blanc.

Informations : <https://www.fac-droit.univ-smb.fr> rubrique « Recherche ». En contrepartie de son investissement dans les activités du centre de recherche, il bénéficiera de l'appui documentaire, matériel et scientifique du centre (salle de travail, accès aux collections, prise en charge de certains frais, suivi de thèse, etc.).

Le thème de cette recherche entre les axes du Centre de recherche en droit Antoine Favre et peut impliquer des regards pluridisciplinaires, ce qui fait l'identité de ce laboratoire.

6. CANDIDAT RECHERCHE : *profil prioritaire : titulaire d'un M2 de droit fiscal ou diplôme attestant d'un intérêt et de compétences en droit fiscal.*

Outre les qualités habituellement attendues d'un doctorant en droit (excellence académique, autonomie, rigueur, persévérance...), le candidat devra posséder les qualités suivantes :

· **Savoir :**

- o Maîtriser le droit constitutionnel, le droit international public et le droit fiscal. Les candidats venant d'un cursus généraliste en droit public sont les bienvenus, à condition de démontrer une appétence pour la matière fiscale et les questions institutionnelles.
- o Culture générale « classique » maîtrisée.
- o Pouvoir travailler avec des sources en langue anglaise

· **Savoir-faire :**

- o Aisance rédactionnelle (les candidats sont invités à joindre leurs principaux travaux rédigés : mémoires, rapports de stage...) à leur dossier de candidature.
- o Maîtrise parfaite des bases de données juridiques principales nationales, internationales.
- o Etre à l'aise dans l'analyse de textes et rapports, de décisions de justice
- o Maîtrise de l'anglais juridique appréciée

· **Savoir-être :**

- o Capacité à travailler en équipe (d'autres chercheurs travaillent sur des thématiques connexes).
- o Efficacité, autonomie, sérieux.
- o Curiosité, goût pour la transdisciplinarité

7. FINANCEMENT DE LA THESE : *Le contrat doctoral fixe une rémunération principale, indexée sur l'évolution des rémunérations de la fonction publique. L'arrêté du 11 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel - Article 1 - L'article 1er de l'arrêté du 29 août 2016 susvisé est remplacé par un article ainsi rédigé : « Art. 1.-La rémunération mensuelle minimale des doctorants contractuels est fixée ainsi qu'il suit, sous réserve des dispositions prévues à l'article 2 du présent arrêté «-contrats conclus avant le 1er septembre 2021 : 1 758 euros brut ; «-contrats conclus à compter du 1er septembre 2021 : 1 866 euros brut ; «-contrats conclus à compter du 1er septembre 2022 : 1 975 euros brut. ».*

*Des heures d'enseignements peuvent être effectuées dans la limite de 64 heures équivalent TD par année universitaire **après autorisation du président de l'université** et rémunérées au taux fixé pour les travaux dirigés en vigueur. D'autres activités complémentaires au contrat doctoral sont prévues par l'article 5 du décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 modifié. La durée totale des activités complémentaires aux activités de recherche confiées au doctorant dans le cadre du contrat doctoral ne peut excéder un sixième du temps de travail annuel.*

8. CONTACT :

Contact scientifique :

Polina Cazals, Professeur de droit public, Membre du Centre de recherche en droit Antoine Favre

Email : polina.cazals@univ-smb.fr

Contact administratif au Centre Favre :

gestionnaire-cerdaf@univ-smb.fr